

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 25 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 25 mars 2019 à 18 h 35.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Luc Cauchon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 11596-03-19**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11-03-2019**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement VC-436-19-3
 - 10.2 Avis de motion – projet de règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
 - 10.3 Avis de motion – projet de règlement VC-452-19 décrétant un emprunt de 341 600 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - 10.4 Avis de motion – projet de règlement VC-453-19 décrétant un emprunt de 396 000 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme Fonds pur l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
- 13. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL **RÉSOLUTION NO 11597-03-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 mars 2019 et ce avec dispense de lec-

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 25 MARS 2019

ture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO VC-436-19-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION VC-436-13 RÉSOLUTION NO 11598-03-19

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une correction au règlement de construction en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux besoins de la Ville ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 mars 2019 à 16 h 15 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance extraordinaire ultérieure tenue le 25 mars 2019 ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification du Règlement de construction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement numéro VC-436-19-3 modifiant certaines dispositions du règlement de construction no. VC-436-13.

10.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO VC-406-19-1 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes chapitre C-19*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 25 MARS 2019

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires le 22 août 2008 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour cette réglementation afin de se conformer aux modifications réglementaires qui s'y réfèrent ;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN d'un nouveau règlement modifiant le règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

Le projet de règlement est déposé et mis à la disposition du public lors de la présente assemblée.

10.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO VC-452-19 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 341 600 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a reçu une confirmation du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire le 25 août 2014, du versement d'un versement d'un montant de 1 146 820 \$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

ATTENDU QU'une partie de cette somme, soit la contribution du gouvernement du Québec pour un montant de 334 871 \$ sera versée sur 20 ans ;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY qu'un nouveau règlement sera présenté afin de décréter un emprunt sur 20 ans, finançant la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du programme TECQ.

Le projet de règlement est déposé et mis à la disposition du public lors de la présente assemblée.

10.4 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO VC-453-19 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 396 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES » (FEPTEU)

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a reçu une confirmation du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire le 23 janvier 2017, du versement d'un versement d'un montant de 987 050 \$ dans le cadre du volet 1 du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) » ;

ATTENDU QU'une partie de cette somme, soit la contribution du gouvernement du Québec pour un montant de 388 243 \$ sera versée sur 20 ans ;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY qu'un nouveau règlement sera présenté afin de décréter un emprunt sur 20 ans, finançant la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du programme FEPTEU.

Le projet de règlement est déposé et mis à la disposition du public lors de la présente assemblée.

11. COMPTES

12. DIVERS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11599-03-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 18 h 46.

Luc Cauchon
Maire-suppléant

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale